

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1433

13 juillet 2010

SOMMAIRE

acke Management Company S.A 88780	Generale Alimentaire Franco-Luxembour-	
aCRE Management Company S.A 68762	geoise, G.A.F.L. S.à r.l	
aeris CAPITAL Management Company	Green Capital S.A.	
S.A68773	Hans-Böckler-Strasse S.à.r.l 6876	,7
aeris CAPITAL Management Company	Jilin S.C.A., SICAR	14
S.A 68762	Kapnothochi S.A	10
Aleph Consulting68764	Lombard Fund Services S.à r.l 6877	/5
Alveo S.A	Master Holding S.A 6874	17
ASF II Euro Mountain68764	Mountain & Wave	/8
ASF II Euro Mountain68765	NSS Latin America Holdings 6876	3
Associated Dexia Technology Services 68763	Oaktree Capital Management Fund (Euro-	
Association Internationale Sukyo Mahikari	pe)	/5
A.s.b.l	Oaktree Capital Management Fund II (Eu-	
BARDEEN Management Company S.A.	rope) 6877	6
68774	POLUNIN Emerging Markets Strategy	
BARDEEN Management Company S.A.	Funds 6877	7
68765	Private Equity Selection International (PE-	
Biarritz Holdings	SI) 1 S.A6878	
Blue Chip Europe S.A	Roseville Invest S.A	
C.D.G. Participations S.A 68767	Santana Investments S.A 6877	
Centre Bourbon	SES Latin America	19
CLT-UFA 68770	SIDACIER HOLDING S.A., société de ges-	
CMH Vertriebs Service I GmbH68760	tion de patrimoine familial 6876	
Compagnie Immobilière de Weimerskirch	South Riviera S.A	
68777	Statuto Capital S.à r.l	
Convest21 Umbrella68770	Statuto Capital S.à r.l	
Corn Products Global Holding S.à r.l 68748	Tasmania Luxembourg S.à r.l 6877	9
Cox & Co S.A	Tranquera Investments S.A 6877	7
Cox & Co S.A	T.V. Lux S.à r.l	
Dyn-Pan International S.A	Venture Holding S.A. 6877	/8
e-Race Solution S.A	Vicruper S.A	19
Evasion-Mistral S.A68772	VPS Group S.à r.l	/2
Fadore S.à r.l	VSP Holdings S.à r.l 6873	8
Falcon Fund SICAV	Wuecht d'Kanner Döheem6878	34
Falson MULTU AREL CICAY (0772)		



VSP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 93.751.

In the year two thousand and ten, on the twentieth of May,

before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Clerical Medical Europe Financial Services B.V Luxembourg Branch, having its registered office at 23, route d'Arlon L-8009 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies with number B 93.191 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Marc LOESCH, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 May 2010.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of VSP Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée - Gesellschaft mit beschränkter Haftung governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, of 14 May 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 664 of 24 June 2003 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 93.751 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner of 6 May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1169 of 15 June 2009.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To transfer the registered seat of the Company from the municipality of Strassen to the municipality of Luxembourg.
- 2 To amend paragraph 1 and 2 of article 5 of the Articles of Incorporation of the Company to reflect the above resolution.
 - 3 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to transfer the registered seat of the Company from the municipality of Strassen to the municipality of Luxembourg, so that its registered office is now established at the following address:

40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 and 2 of article 5 of the Articles of Incorporation of the Company to reflect the above resolution which shall from now on read as follows:

Art. 5. Paragraph 1 and 2. "The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the management".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.



The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und zehn, am zwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Edouard Delosch, mit dem Amtssitz in Rambrouch (Großherzogtum Luxemburg),

Ist erschienen:

Clerical Medical Europe Financial Services B.V. Luxembourg Branch, mit Gesellschaftssitz in 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen (Großherzogtum Luxemburg) und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg in der Sektion B Nr. 93.151 (der "Gesellschafter"),

vertreten durch Maître Marc LOESCH, Rechtsanwalt, mit Anschrift in Luxemburg, kraft der am 19. Mai 2010 erteilten Vollmacht.

Diese Vollmacht wird dieser Urkunde dauerhaft beigefügt.

Der Gesellschafter hat den unterzeichnenden Notar ersucht schriftlich festzustellen, dass der Gesellschafter der Alleingesellschafter der VSP Holdings S.à r.l., eine société à responsabilité limitée - Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), mit Gesellschaftssitz in 23, route d'Arlon, L-8009 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet durch notarielle Urkunde, aufgenommen am 14. Mai 2003 durch Maître Jean-Joseph Wagner, Notar mit Amtssitz in Sassenheim, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 664 von 24. Juni 2003 veröffentlicht und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B-93751 (die "Gesellschaft"). Die Satzung wurde zuletzt abgeändert am 6. Mai 2009 gemäß einer notariellen Urkunde, aufgenommen durch Maître Jean-Joseph Wagner, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1169 vom 15. Juni 2009.

Der Gesellschafter, handelnd in der oben genannten Eigenschaft, erklärt vollständig unterrichtet über die Beschlüsse unterrichtet zu sein, die auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind:

Tagesordnung

- 1 Den Gesellschaftssitz von der Gemeinde Strassen zur Gemeinde Luxemburg zu verlegen.
- 2 Artikel 5 Paragraph 1 und 2 der Satzung abzuändern um sie dem obigen Beschluss anzupassen.
- 3 Sonstiges.

und hat den unterzeichnenden Notar aufgesucht folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschließt den Gesellschaftssitz von der Gemeinde Strassen zur Gemeinde Luxemburg zu verlegen, welcher Gesellschaftssitz sich nunmehr an folgender Adresse befindet:

40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschließt, Artikel 5 Paragraph 1 und 2 der Satzung neu zu fassen welche nunmehr folgenden Inhalt haben:

Art. 5. Paragraph 1 und 2. "Der Sitz der Gesellschaft befindet sich im Gebiet der Gemeinde Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden."

Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund dieser Satzungsänderung entstehen, werden auf tausend Euro (EUR 1.000,-) geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass, auf Anfrage der obengenannten erschienenen Person, die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, gefasst ist; auf Anfrage der gleichen Person und im Falle einer Nichtübereinstimmung des englischen und des deutschen Textes, wird der englische Text vorwiegen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterzeichnet.



Gezeichnet: M. Loesch, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 mai 2010. Relation: RED/2010/687. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Rambrouch, den 3. Juni 2010.

Référence de publication: 2010063021/106.

(100078384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Statuto Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 113.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010062980/10.

(100078305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Alveo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 153.515.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-seventh day of May.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Wesholding S.à.r.l., a company organized under the laws of Seychelles, having its registered office at Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles

here represented by Mr Laurent TEITGEN, employee, residing professionally in L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, acting in his capacity as director of the company, having the power to bind the company by his single signature.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which he forms:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915on commercial companies and notably by the law dated 25August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "ALVEO S.A.".

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

- Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The corporation may carry out any commercial,industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and



patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under theterms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by asole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member(the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholder which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of share-holders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegate by the board of Director or the Sole Director of the company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of suchpower.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.



Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by video conference or by telecommunication means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the propose amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Friday of June at 11.30 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

- **Art. 15.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1 st of January and shall terminate on the 31 st of December of each year.
- **Art. 16.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirety reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their power sand fix their remunerations.



Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10 th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

- 1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end of the 31st of December 2010.
 - 2) The first annual general meeting shall be held on 2011.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, represented as stated here above, declares to subscribe thirty one thousand (31,000) shares.

All the shares have been paid up to the extent of twenty five percent (25%) by payment in cash, so that the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED FIFTY EURO (7,750.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand two hundred euro (1,200.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following are appointed directors:
- a) Mr Daniel GALHANO, director, born on July 13th, 1976, in Moyeuvre-Grande (France), residing professionally at 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Chairman of the board of directors).
- b) Mr Laurent TEITGEN, director, born on January 5th, 1979, in Thionville (France), residing professionally at 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
- c) Mrs Célia CERDEIRA, director, born on December 15th, 1975, in Benquerença (Portugal), residing professionally at 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
 - 3.- Has been appointed statutory auditor:

REVISORA S.A., having its registered office in L1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 145.505.

- 4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2015.
- 5.- The registered office of the company is established in 54, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société Wesholding S.à.r.l., une société constituée selon les lois des Seychelles, ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles,

ici représentée Monsieur Laurent TEITGEN, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, agissant en sa qualité d'administrateur de la société ayant les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.



Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «ALVEO S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opération commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à lacération, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à lacération, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TRENTE ET UN MILLE

(31.000) actions d'une valeur nominale de UN EUROS (1.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propre sanctions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaire pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs scient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des



Actionnaire sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateur saurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est feulement fait mention dans un procès-verbal des opération intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique,par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas D'administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

- **Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.
- Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, d'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemble générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemble générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyen doivent satisfaire à des caractéristiques technique garantissant une participation effective à l'assembleront les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut-être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.



Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de juin à 11.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemble générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 15. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le31 décembre de chaque année.
- **Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions.

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de 25%, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cent euros (1.200.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2. Sont nommés administrateurs:
- a) Monsieur Daniel GALHANO, administrateur, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (président du conseil d'administration).
- b) Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
- c) Mademoiselle Célia CERDEIRA, administrateur, né le 15 décembre 1975 à Benquerença (Portugal), demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
 - 3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

REVISORA S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 145.505.



- 4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2015.
 - 5. Le siège social de la société est fixé à 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. TEITGEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 mai 2010. Relation: LAC/2010/23604. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Référence de publication: 2010068909/370.

(100082126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Master Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 16.599.

L'an deux mille dix, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société A. Testoni S.p.A. avec siège social à 1, Piazza XX Settembre, Bologne, Italie (l'«Actionnaire Unique»), ici représentée par Madame Isabelle Pairon, employée privée, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Bologne (l), le 21 mai 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps que l'acte.

Laquelle comparante déclare être la seule actionnaire de la société anonyme «MASTER HOLDING S.A.», avec siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch le 9 avril 1979, publié au Mémorial C, numéro 161 du 18 juillet 1979, modifié suivant le même notaire en date du 6 décembre 1979, publié au Mémorial C, numéro 26 de 1991, modifié par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, le 30 avril 1991, publié au Mémorial C, numéro 407 de 1991, le 12 octobre 2000, publié au Mémorial C, numéro 256 du 10 avril 2001, le 18 novembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 1819 du 28 décembre 2002, modifié par le notaire Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à Remich, le 27 décembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 766 du 3 mai 2007, modifiée par le notaire Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg le 10 juillet 2009, publié au Mémorial C, numéro 1496 en date du 03 août 2009, modifiée par le notaire Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg le 23 avril 2010 pas encore publié au Mémorial C et inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous B 16 599.

L'Actionnaire Unique a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant d'un million d'Euros (EUR 1.000.000), pour le porter de son montant actuel de trois millions huit cent soixante-dix mille Euros (EUR 3.870.000) à quatre millions huit cent soixante-dix mille Euros (EUR 4.870.000) par la création et l'émission de cent dix-huit mille cent soixante seize (118.176) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution Souscription et Libération

L'Actionnaire Unique déclare souscrire à l'augmentation du capital jusqu'à concurrence du montant d'un million d'Euros (EUR 1.000.000) en souscrivant à cent dix huit mille cent soixante-seize (118.176) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Les actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant d'un million d'Euros (EUR 1.000.000) a été mis à la disposition de la Société.



Les documents justificatifs de la souscription et des paiements en espèces ont été présentés au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée décide, suite aux résolutions précédemment prises, de modifier l'article 5 des statuts afin de lui conférer la teneur suivante:

" Art. 5. Capital Social. "

a) Le capital social émis de la Société s'élève à quatre millions huit cent soixante-dix mille Euros (EUR 4.870.000), représenté par cinq cent soixante-quinze mille cinq cent dix sept actions (575.517), sans désignation de valeur nominale.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. Pairon et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 er juin 2010. LAC/2010/24069. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2010.

Référence de publication: 2010062919/59.

(100078475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Statuto Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 113.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010062981/10.

(100078306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Corn Products Global Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.230.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of May,

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

Corn Products Development, Inc. a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America with office at 5 Westbrook Corporate Center, Westchester, Illinois, 60154 (USA),

represented by Ms Aziza Gomri, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").



The Company exists under the name of "Corn Products Global Holding S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The authorized share capital is set, for a period of five (5) years, at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) divided into five hundred million (500,000,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each with the same rights attached as the existing shares.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers, is authorised, during a period ending five years after the date of publication of this delegation of powers or the renewal of such delegation in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) to:

- realize any increase of the subscribed share capital within the limits of the authorised share capital in one or several times, by the issuing of new shares, against payment in cash or in kind, by conversion of claims, by the increase of the par value of existing shares or in any other manner, to the extent the capital increase is subscribed by the existing shareholder (s);
- determine the terms and conditions of any such increase and, more specifically, but not limited to, the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the amount of new shares to be issued, whether the new shares are to be issued and subscribed, with or without an issue premium and the terms and conditions of the subscription of and paying up of the new shares (in cash or in kind);

After each increase of the subscribed share capital according to the above, the present Articles shall be amended to reflect such increase.



In addition to the share capital, a premium account may be established into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem on a pro rata basis from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative,

whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be reelected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office, and the presence or representation of at least one Class A and one Class B Manager, as the case may be.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference initiated out of Luxembourg or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously



communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.



Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 1 st of June of each year, at 11 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder. One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.



Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

- **Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.
- Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the Company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation. After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party subscribed and fully paid in cash the number of shares mentioned hereafter:

Shareholders	Number	Subscribed
	of shares	capital
Corn Products Development, Inc.	12,500	EUR 12,500
Total:	12,500	EUR 12,500

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 1,250.-.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2010.



Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder(s), representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

- 1. Resolved to set at four (4) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for a unlimited period:
- Ms Mary Ann Hynes, born in Illinois (USA) on 26 October 1947, with professional address at 5 Westbrook Corporate Center, Westchester, Illinois, 60154 (USA), as Class A Manager;
- Ms Cheryl Kim Beebe, born in New Jersey (USA) on 13 November 1955, with professional address at 5 Westbrook Corporate Center, Westchester, Illinois, 60154 (USA), as Class A Manager
- Mr Paul Van Baarle, born in Rotterdam on 15 September 1958, with professional address at L-2520 Luxembourg, 2, Allee Scheffer, as Class B Manager; and
- Mr Jorge Perez Lozano, born in Mannheim (Germany) on 17 August 1973, with professional address at L-2520 Luxembourg, 2, Allee Scheffer, as Class B Manager.
 - 2. Resolved that the registered office shall be at L-2520 Luxembourg, 2, Allee Scheffer.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Corn Products Development Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware (USA), ayant ses bureaux à 5 Westbrook Corporate Center, Westchester, Illinois, 60154 (USA),

représentée par Madame Aziza Gomri, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation. Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Chapitre I er . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

- **Art. 1** ^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts"). La Société adopte la dénomination "Corn Products Global Holding S.à r.l.".
- **Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède,



qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

Le capital social autorisé est fixé, pour une durée de cinq (5) années, à cinq cent million d'euros (EUR 500.000.000,-) divisé en cinq cent million (500.000.000) de parts sociales avec valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits attachés aux parts sociales existantes.

Le gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance, est autorisé, pendant une période de cinq (5) années à dater de la publication de la délégation de pouvoir ou du renouvellement de cette délégation de pouvoir au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, à:

- procéder à une augmentation du capital social souscrit dans la limite du capital social autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de nouvelles parts sociales, contre paiement en numéraire ou en nature, par conversion de créances, par augmentation de la par value des parts sociales existantes ou de toute autre manière, dans la mesure où l'augmentation de capital est souscrite par l'actionnaire(s) existant(s);
- déterminer les termes et les conditions d'une telle augmentation et, plus précisément, et sans que l'énumération qui suit soit limitative, le lieu et la date d'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, le montant des nouvelles parts sociales à émettre, si les nouvelles parts sociales sont à émettre et à souscrire, avec ou sans l'émission d'une prime d'émission et les termes et conditions de la souscription et du paiement des nouvelles parts sociales (en numéraire ou en nature);

Après chaque augmentation de capital social selon les dispositions ci-avant décrites, les présent Statuts devront être modifiés de manière à refléter l'augmentation de capital.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.



Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant (s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance. Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

- Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.
- Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.



Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le 1 ^{er} Juin de chaque année, à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.



Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi, spécifie la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable. Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

- **Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de Janvier et finit le dernier jour du mois de Décembre de chaque année.
- Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.



L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au nombre de parts sociales ci-après énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

Associé	Nombre	Capital
	de parts	souscrit
	sociales	
Corn Products Development, Inc.	12.500	EUR 12.500
Total:	12.500	EUR 12.500

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.250,- EUR.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2010.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

- 1) Fixation du nombre de Gérants à quatre (4) et nomination des Gérants de classe A et B suivants pour une durée illimitée:
- Mme Mary Ann Hynes, née dans l'Etat de l'Illinois (USA), le 26 octobre 1947, ayant son adresse professionnelle à 5 Westbrook Corporate Center, Westchester, Illinois, 60154 (USA), gérant de classe A;
- Mme Cheryl Kim Beebe, née dans l'Etat du New Jersey (USA), le 13 novembre 1955, ayant son adresse professionnelle à 5 Westbrook Corporate Center, Westchester, Illinois, 60154 (USA), gérant de classe A;
- M. Paul Van Baarle, né à Rotterdam (Pays-Bas) le 15 septembre 1958, ayant son adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, gérant de classe B; et
- M. Jorge Pérez Lorzano, née à Mannheim (Allemagne) le 17 août 1973, ayant son adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, gérant de classe B;
 - 2) Fixation du siège social de la Société à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.



Signé: A. GOMRI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2010. Relation: LAC/2010/22064. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Référence de publication: 2010082595/633.

(100074031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

SIDACIER HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 49.097.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2010

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L – 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur et Président démissionnaire.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Référence de publication: 2010062986/15.

(100078370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

CMH Vertriebs Service I GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 93.850.

In the year two thousand and ten, on the twentieth of May,

before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

VSP Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 23, route d'Arlon L-8009 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 93.751 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Marc LOESCH, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 May 2010.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of CMH Vertriebs Service I GmbH, a société à responsabilité limitée- Gesellschaft mit beschränkter Haftung governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-), with registered office at 23, route d'Arlon, L-8001 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, of 14 May 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 694 of 2 July 2003 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 93.850 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been for the last time been amended following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, of 30 January 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 962 of 17 May 2006.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To transfer the registered seat of the Company from the municipality of Strassen to the municipality of Luxembourg.
- 2 To amend paragraph 1 and 2 of article 5 of the Articles of Incorporation of the Company to reflect the above resolution.



3 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to transfer the registered seat of the Company from the municipality of Strassen to the municipality of Luxembourg, so that its registered office is now established at the following address:

40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 and 2 of article 5 of the Articles of Incorporation of the Company to reflect the above resolution which shall from now on read as follows:

Art. 5. Paragraph 1 and 2. "The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und zehn, am zwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Edouard Delosch, mit Amtssitz in Rambrouch (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

VSP Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée – Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert euro (EUR 12.500,-), mit Gesellschaftssitz in 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen (Großherzogtum Luxemburg) und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 93.751 (der "Gesellschafter"),

vertreten durch Maître Marc LOESCH, Rechtsanwalt, mit Anschrift in Luxemburg, kraft der am 19. Mai 2010 erteilten Vollmacht.

Diese Vollmacht wird dieser Urkunde dauerhaft beigefügt.

Der Gesellschafter hat den unterzeichnenden Notar ersucht schriftlich festzustellen, dass der Gesellschafter der Alleingesellschafter der CMH Vertriebs Service I GmbH, , eine société à responsabilité limitée - Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit einem Gesellschaftskapital von fünfzehntausend Euro (EUR 15.000,-), mit Gesellschaftssitz in 23, route d'Arlon, L-8001 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet durch notarielle Urkunde, aufgenommen am 14. Mai 2003 durch Maître Jean-Joseph Wagner, Notar mit Amtssitz in Sassenheim, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 694 von 2. Juli 2003 veröffentlicht und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 93.850 (die "Gesellschaft"). Die Satzung wurde zuletzt abgeändert am 30. Januar 2006 gemäß einer notariellen Urkunde, aufgenommen durch Maître Jean-Joseph Wagner, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 962 vom 17. Mai 2006.

Der Gesellschafter, handelnd in der oben genannten Eigenschaft, erklärt vollständig unterrichtet über die Beschlüsse unterrichtet zu sein, die auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind:

Tagesordnung

- 1 Den Gesellschaftssitz von der Gemeinde Strassen zur Gemeinde Luxemburg zu verlegen.
- 2 Artikel 5 Paragraph 1 und 2 der Satzung abzuändern um sie dem obigen Beschluss anzupassen.
- 3 Sonstiges.

und hat den unterzeichnenden Notar aufgesucht folgende Beschlüsse zu beurkunden:



Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschließt den Gesellschaftssitz von der Gemeinde Strassen zur Gemeinde Luxemburg zu verlegen, welcher Gesellschaftssitz sich nunmehr an folgender Adresse befindet:

40, Avenue Monterey, L-2163 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschließt, Artikel 5 Paragraph 1 und 2 der Satzung neu zu fassen welche nunmehr folgenden Inhalt haben:

Art. 5. Paragraph 1 und 2. "Der Sitz der Gesellschaft befindet sich im Gebiet der Gemeinde Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden."

Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund dieser Satzungsänderung entstehen, werden auf tausend Euro (EUR 1.000,-) geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass, auf Anfrage der obengenannten erschienenen Person, die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, gefasst ist; auf Anfrage der gleichen Person und im Falle einer Nichtübereinstimmung des englischen und des deutschen Textes, wird der englische Text vorwiegen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: M. Loesch, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 mai 2010. Relation: RED/2010/683. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Rambrouch, den 3. Juni 2010.

Référence de publication: 2010062820/107.

(100078379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

aeris CAPITAL Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 128.340.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2009 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2009 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 03 Juni 2010.

Für die aeris CAPITAL Management Company S.A.

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Mario Warny / Marc-Oliver Scharwath

Die Domizilstelle

Référence de publication: 2010063385/15.

(100078287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

aCRE Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 147.175.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2009 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2009 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxemburg, den 03. Juni 2010.

Für die aCRE Management Company S.A.

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Mario Warny / Marc-Oliver Scharwath

Die Domizilstelle

Référence de publication: 2010063386/15.

(100078325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

NSS Latin America Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 101.885.

EXTRAIT

Suite à la résolution de l'associé unique de la société du 31 mars 2010 la composition du Conseil d'Administration est la suivante:

Administrateurs

- M. Romain Bausch, Président, demeurant à Château de Betzdorf, 6815 Betzdorf, Luxembourg
- M. Andrew Browne, Administrateur, demeurant à Château de Betzdorf, 6815 Betzdorf, Luxembourg
- M. Pierre Margue, Administrateur, demeurant à Château de Betzdorf, 6815 Betzdorf, Luxembourg
- M. John Purvis, Administrateur, demeurant à Château de Betzdorf, 6815 Betzdorf, Luxembourg

Le mandat de ces administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2013.

Réviseur d'Entreprises

Le mandat du réviseur d'Entreprises Ernst & Young, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, 5365 Muensbach, Luxembourg a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 3 juin 2010.

Pour la Société

Pierre Margue

Un mandataire / Administrateur

Référence de publication: 2010063987/24.

(100078343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

e-Race Solution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 88.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010063387/10.

(100078328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Associated Dexia Technology Services, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 119.041.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 19 mai 2010.

Associated Dexia Technology Services

Société anonyme

Alain De Frenne / Jesse Berdy

Chairman of the Executive Board / Member of the Executive Board

Référence de publication: 2010063389/14.

(100078274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Aleph Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 99.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010063393/10.

(100078336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Green Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 100, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.071.

Réunion du Conseil d'administration en date du 03.06.2010 au siège social à Esch/Alzette.

La réunion est ouverte à 10 heures 00.

Ordre du jour

Démission

Nomination.

Le Conseil d'administration en réunion:

- accepte, à compter du 7 novembre 2008, la démission de Monsieur Kurt Kejser NIELSEN, domicilié 67, Strandvej à DK-9500 HOBRO, de sa fonction d'administrateur.
- Nomme, dans la fonction d'administrateur, Madame Elisabeth SCHMIDT, demeurant 41, rue Saint Vincent à L-4344 ESCH/ALZETTE, pour une durée de 6 ans, suivant l'Article 51 de la loi du 25 août 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion est close à 10 heures 30.

ANDERSEN Aksel Moeller / STRAUSS Nico

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010063952/20.

(100078257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

ASF II Euro Mountain, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 88.625,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 107.994.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2005, ayant été déposés le 14/04/08 sous la référence L080054546.05, CDO: 984, C. Tarif: 803 R,ont été modifiés.

La version rectifiée du bilan au 31 décembre 2005 a été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour ASF II Euro Mountain Signature Un mandataire

Référence de publication: 2010063396/17.

(100078320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

ASF II Euro Mountain, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 88.625,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II. R.C.S. Luxembourg B 107.994.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2006, ayant été déposés le 28/08/08 sous la référence L080128866.05, CDO: 984, C. Tarif: 803 R, ont été modifiés.

La version rectifiée du bilan au 31 décembre 2006 a été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASF II Euro Mountain

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010063397/17.

(100078327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

BARDEEN Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 128.484.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2009 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2009 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 03 Juni 2010.

Für die BARDEEN Management Company S.A.

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Mario Warny / Marc-Oliver Scharwath

Die Domizilstelle

Référence de publication: 2010063404/15.

(100078292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Association Internationale Sukyo Mahikari A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-7411 Ansembourg, 10, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg F 1.074.

Société constituée suivant acte sous seing privé du 9 juin 1996.

Statuts publiés au Mémorial C n°510 du 10 octobre 1996.

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée générale ordinaire tenue le 1 er mai 2010 que les statuts ont été modifiés comme suit:

- " Art. 2. La présente Association Internationale a pour objet:
- de vénérer le grand Dieu, origine et créateur de l'univers et de l'humanité, de guider vers Dieu les hommes, de les ramener à ses idées d'amour, de vérité et de beauté, d'apporter le bonheur à l'humanité, en travaillant à l'unité entre Dieu et l'homme, en agissant sur les plans spirituel, astral et physique, en formant des hommes "lumineux" dans leur travail, leur famille, la société, le monde, et de réaliser sur terre le programme de Dieu en créant une civilisation de
- d'appliquer et de diffuser les enseignements révélés à Maître Kotama Okada, apppelé "Sukuinushisama", fondateur du groupement mondial et à ses successueurs dans la fonction de "Oshienushi" (Maître spirituel") et le cas échéant de



"Oshienushi Odairi" (personne faisant fonction de Oshienushi), tels que désignés suivant les statuts de l'Organisation religieuse de droit japonais "Sûkyô Mahikari" (également désignée ci-après sous le nom de "maison mère") et de propager ce message dans le monde entier, de pratiquer son culte, ses cérémonies et ses rites, de diriger la prière et la pratique;

- d'établir une relation d'entraide, soit spirituelle, soit matérielle et financière et l'entretien de bonnes relations avec le siège au Japon de SUKYO MAHIKARI (maison mère) ainsi qu'avec les autres associations dans le monde;
 - d'organiser des cours d'initiation, des cérémonies religieuses, des conférences et des stages;
 - de former des instructeurs et des dirigeants d'établissements religieux;
- d'ouvir des salles et des établissements religieux, en Europe et en Afrique, permettant la mise en pratique des enseignements révélés à Kotama Okada et ses successeurs, pour secourir les hommes et de travailler à l'édification des fidèles:
 - de gérer un Centre régional;
- d'effectuer toutes les activités et d'entrependre toutes les oeuvres reconnues comme étant nécessaires à la réalisation de son but:
 - de recevoir et de faire des dons dans le cadre de l'objet ci-avant défini.

Art. 4. l'Association se compose de:

- membres d'honneur,
- membres bienfaiteurs.
- membres actifs.
- membres non actifs.

Les membres actifs sont ceux qui assument ou assumeront des responsabilités au sein de l'organisation et dont le nombre minimum global ne peut être inférieur à trois. Figurent parmi les membres actifs les fondateurs. Les autres membres actifs seront nommés par le Comité de Direction, selon les modalités édictées dans le règlement intérieur de l'Association. Peuvent être nommées à la fois des personnes morales et physiques (en y incluant les associations internationales). Ne pourra représenter un membre actif-personne morale qu'un seul représentant.

Les membres non actifs sont ceux qui participent aux activités de l'Association; sont visés à la fois les personnes morales et physiques (en y incluant les associations internationales). Les membres non actifs sont nommés par le Comité de Direction, selon les modalités dans le règlement intérieur de l'Association.

Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le Comité de Direction aux personnes morales ou physiques qui, par leur concours dévoué, moral ou financier, ont manifesté un intérêt spécial pour l'Association et ses oeuvres.

Les membres d'honneur, tout comme les membres non actifs, ne participent ni à l'administration, ni aux assemblées et ne disposent pas d'un droit de vote, excepté les dispositions contraires précisées à l'article 8.

Les membres bienfaiteurs sont les membres actifs ou non actifs reconnus par le Comité de Direction comme bienfaiteurs pour leur soutien particulier à l'accomplissement des oeuvres de l'Association ou pour leur versement d'une cotisation d'un montant tel que défini à l'artilce 5.2. des présents statuts.

Art. 5.

5.1. Tous les membres actifs et non actifs sont tenus de payer une cotisation. Pour les membres personnes physiques celle-ci est fixée annuellement par le Comité de direction, Elle ne pourra toutefois pas dépasser la domme de 625 Euros par an.

Pour les membres personnes morales, la cotisation est fonction des effectifs de celle-ci, sur la base d'un taux de 13 Euros par an et par membre. Le Comité de direction peut toutefois modifier ce taux. Il peut en particulier, sur requête motivée d'un membre, réduire momentanément ce taux pour tenir compte de la situation fiancière de celui-ci. En toute hypothèse, la cotisation annuelle d'un membre ne peut excéder 3.000.000 d'Euros par an.

5.2 Les personnes morales membres qui s'engagent à s'acquitter d'une cotisation annuelle calculée sur un taux égal ou supérieur à 20,- EUR par membre sont reconnus comme membres bienfaiteurs par le Comité de direction, La cotisation des membres bienfaiteurs ne pourra néanmoins excéder 3.000.000 EUR (trois millions d'Euros).

Art. 13.

13.1. Le Comité de Direction a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'Association, pour faire et autoriser tous actes et opérations relatifs a son objet et qui ne sont pas réservés par la loi à l'Assemblée générale.

Il peut désigner un ou plusieurs conseillers permanents chargé(s) de lui délivrer les avis qu'il(s) juge(nt) utiles à l'accomplissement de ses tâches. Celui-ci (ou ceux-ci), s'il en est (ou sont) requis, assiste(nt) sans droit de vote aux séances du Comité de direction et de l'Assemblée générale. Le Comité de direction fixe pour le surplus son (leur) statut.

13.2. peut déléguer la gestion journalière de l'Association à un ou plusieurs membres du Comité de Direction, ou a un préposé. Dans ce dernier cas, les comptes devront être remis, au moins deux fois l'an, au Président du Comité de Direction, pour approbation.



Pour extrait Signatures Le Mandataire

Référence de publication: 2010063907/76.

(100078351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

C.D.G. Participations S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R.C.S. Luxembourg B 17.954.

Les comptes annuels au 28.02.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juin 2010.

Pour C.D.G. PARTICIPATIONS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010063409/15.

(100078294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Centre Bourbon, Société Civile.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg E 3.209.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise lors de l'assemblée générale annuelle des associés qui s'est tenue le 12 avril 2010 à Luxembourg que les mandats des gérants:

- M. Jacquot Schwertzer, administrateur de sociétés, demeurant 51, rue d'Oetrange à L 5350 Schrassig et
- Mme Diane Diederich-Wolter, analyste financier, demeurant 9, rue de Niederpallen à L 8551 Noerdange

ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire qui statuera en 2013 sur les comptes annuels de 2012.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Diane Diederich-Wolter

Gérante

Référence de publication: 2010063411/18.

(100078308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Hans-Böckler-Strasse S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.009.175,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.558.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of May.

Before Us Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

(1) VastNed Offices/Industrial N.V., a public company with limited liability (naamloze vennootschap) in the form of an investment company with variable capital (beleggingsmaatschappij met veranderlijk kapitaal) incorporated under the laws of the Netherlands, having its corporate seat at Rotterdam, the Netherlands and its business address at K.P. van der Mandelelaan 43A, 3062 MB Rotterdam, The Netherlands, and registered with the Trade Registry (Handelsregister) of the Chamber of Commerce (Kamer van Koophandel) of Rotterdam, The Netherlands, under number 24265100,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, having her professional address in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy under private seal, given on April 29 th, 2009.



(2) Hans-Böckler-Strasse GmbH & Co KG, a company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at 10, Hasengasse, D-60311 Frankfurt am Main, Germany, registered at the Amtsgericht of Frankfurt under number HRA 44723,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, having her professional address in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy under private seal, given on April 29^{th} , 2009.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholders of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the members (hereinafter the "Members") of "Hans-Böckler-Strasse S.à.r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 121.558, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on October 23, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2382 dated December 21, 2006 (hereinafter the "Company"). The articles of association have been modified for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, on April 3, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 943 of May 5, 2009.

The Members request the notary to act that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1) Transfer of the principal place of establishment, the central administration and the effective place of management of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to the Netherlands with retroactive effect as of January 1, 2009.
- 2) Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the transfer of the principal place of establishment, the central administration and the effective place of management of the Company;

After the foregoing was approved by the Members, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Members resolve to transfer the principal place of establishment, the central administration and the effective place of management of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to the Netherlands, K.P. van der Mandelelaan 43a, Rotterdam which shall become the Company's principal establishment, place of central administration and the effective place of management.

The Members resolve that the present transfer of the principal place of establishment, the central administration and the effective place of management shall take effect retroactively as of January 1, 2009.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 5.** The principal place of establishment, the central administration and the effective place of management of the Company is established in the Netherlands.

The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand euro (€ 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.



Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

(1) VastNed Offices/Industrial N.V., une société de droit néerlandais (naamloze vennootschap) sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (beleggingsmaatschappij met veranderlijk kapitaal), ayant son siège social au K.P. van der Mandelelaan 43A, 3062 MB Rotterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de commerce (Handelsregister) de la chambre de commerce (Kamers van Koophandel) de Rotterdam, Pays Bas, sous le numéro 24265100,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 avril 2010.

(2) Hans-Böckler-Strasse GmbH & Co KG, une société de droit allemand, ayant son siège social au 10, Hasengasse, D-60311 Francfort, Allemagne, immatriculée auprès du Amtsgericht de Francfort sous le numéro HRA 44723,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 avril 2010.

Les procurations, après paraphe ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties comparantes sont les associés (ci-après "les Associés") de "Hans-Böckler-Strasse S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.558, constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2382 le 21 décembre 2006 (ci-après la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 mai 2009, numéro 943.

Les Associés prient le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Transfert du principal établissement, de l'administration centrale et de la direction effective de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers les Pays-Bas avec effet rétroactif au 1 ^{er} janvier 2009.
- 2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société en vue de refléter le transfert du principal établissement, de l'administration centrale et de la direction effective de la Société;

Après que l'agenda ait été approuvé par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Les Associés décident de transférer le principal établissement, l'administration centrale et la direction effective de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers les Pays-Bas, K.P. van der Mandelelaan 43a, Rotterdam, qui devient dorénavant le principal établissement, l'endroit de l'administration centrale et de la direction effective de la Société.

Les Associés décident que le présent transfert du principal établissement, de l'administration centrale et de la direction effective de la Société prendra effet rétroactivement au 1 er janvier 2009.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précédente, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

" Art. 5. Le principal établissement, l'administration centrale et la direction effective de la Société sont établis aux Pays-Bas.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cet acte est évalué à environ mille euros (€ 1.000,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 mai 2010. Relation: EAC/2010/5659. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Esch/Alzette, le 31 mai 2010.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010063466/129.

(100078203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Convest21 Umbrella, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.101.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2010.

Pour CONVEST21 UMBRELLA

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010063419/14.

(100078271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

CLT-UFA, Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 6.139.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 21 avril 2010, que:

- L'Assemblée générale prend acte de la démission en qualité d'administrateur de Monsieur Axel DUROUX intervenue avec effet au 17 juin 2009.
- L'Assemblée générale ratifie et confirme la nomination en tant qu'administrateur de Monsieur Christopher BALDELLI, coopté lors de la réunion du Conseil d'administration du 25 août 2009, pour un mandat prenant fin à l'issue de la présente Assemblée.
- L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration à la présente Assemblée générale de l'ensemble des mandats des administrateurs à l'exception de ceux de Madame Christiane SCHREINER, de Messieurs Alain COURTY, Bruno FERRARI, Ernest KLEIN et Gérard SCHNEIDER, ayant leur adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L 1543 Luxembourg, représentant le personnel en application de la loi et dont la désignation ne relève pas de l'Assemblée générale des actionnaires.
- L'Assemblée générale décide par votes séparés de désigner en qualité d'administrateurs Messieurs Xavier BETTEL ayant son adresse professionnelle 9 rue du St Esprit L -1475 Luxembourg, Lucien LUX ayant son adresse professionnelle 34, rue du Marché aux Herbes L 1728 Luxembourg et Jean-Louis SCHILTZ ayant son adresse professionnelle 2, rue du Fort Rheinsheim L 2419 et également de renouveler les mandats de Messieurs Jacques SANTER ayant son adresse 69, rue JP Huberty L -1753 Luxembourg, Gerhard ZEILER, Elmar HEGGEN, Alain BERWICK, Alain FLAMMANG, Vincent de DORLODOT, Romain MANNELLI, Bert HABETS et Philippe DELUSINNE ayant leur adresse professionnelle 45,



boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg et de Monsieur Christopher BALDELLI ayant son adresse professionnelle 22, rue Bayard F - 75008 Paris.

- Sans préjudice de l'échéance particulière des mandats des représentants du personnel, l'Assemblée générale fixe la durée des mandats des administrateurs à une année venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.
- Sur proposition du Comité mixte d'entreprise l'Assemblée générale désigne comme Réviseur d'entreprises la société à responsabilité limitée KPMG Audit établie et ayant son siège social à L 2520 Luxembourg 9, allée Scheffer.
- L'Assemblée confie au Réviseur d'entreprise la mission, pour une période d'un an venant à échéance à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010, de contrôler conformément à la loi, les comptes annuels de la société et la concordance des rapports de gestion avec les comptes des exercices concernés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010082744/40.

(100074331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Cox & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 130.618.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010063420/10.

(100078273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Cox & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du ${\sf X}$ Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 130.618.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010063421/10.

(100078275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Dyn-Pan International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 9.795.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juin 2010.

Pour DYN-PAN INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010063428/15.

(100078296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.



Générale Alimentaire Franco-Luxembourgeoise, G.A.F.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe. R.C.S. Luxembourg B 121.232.

EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 10 mai 2010, ont renouvelé les mandats des gérants:

- Monsieur Alex BONGRAIN, gérant A, ingénieur, demeurant au 8/4e avenue de la Couronne B-1050, Bruxelles, Belgique;
- Monsieur Armand BONGRAIN, gérant B, industriel, demeurant professionnellement au 65, avenue de Ségur, 75007 Paris, France.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

Pour Générale Alimentaire Franco-Luxembourgeoise, G.A.F.L. SARL

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2010063948/19.

(100078291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Evasion-Mistral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 117.530.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juin 2010.

Pour EVASION-MISTRAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010063444/15.

(100078300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

VPS Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 151.851.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 7 mai 2010

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de:
- * Julia VOGELWEITH en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat;
- * Jan Willem OVERHEUL en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat;
- de nommer:
- * Monsieur Eric Lechat, né le 21 février 1980 à Louvain, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- * Mademoiselle Alexandre Petitjean, né le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.



Luxembourg, le 1 ^{er} juin 2010. Pour extrait analytique conforme Eric Lechat Gérant de classe B

Référence de publication: 2010064044/23.

(100078331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Falcon Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.227.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2010.

Pour FALCON FUND SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010063445/14.

(100078259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

aeris CAPITAL Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 128.340.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung

die am 12. Mai 2010 in Luxemburg stattfand:

- 1. Die Generalversammlung beschließt die folgenden Personen mit Wirkung vom 12. Mai 2010 bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der aeris CAPITAL Management Company S.A. für das am 31. Dezember 2010 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen:
 - Uwe Feuersenger (Verwaltungsratsmitglied)
 - Lothar Rafalski (Verwaltungsratsmitglied)
 - Achim Welschoff (Verwaltungsratsmitglied)
- 2. Die Generalversammlung beschließt den Wirtschaftsprüfer, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., wieder zum Wirtschaftsprüfer der aeris CAPITAL Management Company S.A. bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der aeris CAPITAL Management Company S.A. für das am 31. Dezember 2010 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 03. Juni 2010.

Für die aeris CAPITAL Management Company S.A.

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Mario Warny / Marc-Oliver Scharwath

Die Domizilstelle

Référence de publication: 2010063882/25.

(100078373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Falcon MULTILABEL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.052.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 2 juin 2010.

Pour FALCON MULTILABEL SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010063446/14.

(100078264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Fadore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 117.674.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour FADORE S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny MARX / Antonio INTINI

Référence de publication: 2010063447/15.

(100078310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

BARDEEN Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 128.484.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung

die am 12. Mai 2010 in Luxemburg stattfand:

- 1. Die Generalversammlung beschließt die folgenden Personen mit Wirkung vom 12. Mai 2010 bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der BARDEEN Management Company S.A. für das am 31. Dezember 2010 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen:
 - Lothar Rafalski (Verwaltungsratsmitglied)
 - Achim Welschoff (Verwaltungsratsmitglied)
 - Uwe Feuersenger (Verwaltungsratsmitglied)
- 2. Die Generalversammlung beschließt den Wirtschaftsprüfer, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., wieder zum Wirtschaftsprüfer der BARDEEN Management Company S.A. bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der BARDEEN Management Company S.A. für das am 31. Dezember 2010 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 03. Juni 2010.

Für die BARDEEN Management Company S.A.

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Mario Warny / Marc-Oliver Scharwath

Die Domizilstelle

Référence de publication: 2010063914/25.

(100078377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Jilin S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 125.782.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2009 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2009 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.



Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 03. Juni 2010.

Für die Jilin S.C.A., SICAR

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Mario Warny / Marc-Oliver Scharwath

Die Zentralverwaltungsstelle

Référence de publication: 2010063474/16.

(100078322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Lombard Fund Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 47.094.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2010063489/10.

(100078345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Santana Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 116.887.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 31 mai 2010 sur l'exercice 2009 à Luxembourg

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2016 comme suit:

Monsieur Raymond Henschen, administrateur, avec adresse à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman. Monsieur Pavel Zhelvis, administrateur, avec adresse à RUS-198000 St. Petersbourg, 106, Nevsky Prospekt, Apt.27

Madame Viktorya Kisseleva, administrateur, avec adresse à RUS-117393 Moscou, 8/1, Akademika Pilugina str., Apt. 100.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2016 comme suit:

Monsieur Raymond Henschen, administrateur-délégué, avec adresse à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman. Il peut engager la société par sa seule signature.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2016 comme suit:

Fiduplan S.A., RCS B-44.563, avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2010064012/28.

(100078217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Oaktree Capital Management Fund (Europe), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 93.929.

Le bilan de la Société au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg.

Pour Oaktree Capital Management Fund (Europe)

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Signature / Luc Biever

Référence de publication: 2010063507/13.

(100078314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Oaktree Capital Management Fund II (Europe), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 94.820.

Le bilan de la Société au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Oaktree Capital Management Fund II (Europe)

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Signature / Luc Biever

Référence de publication: 2010063508/13.

(100078312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Biarritz Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 147.205.

Extract of the written resolution taken by the sole shareholder of the Company on May 14, 2010:

It is proposed that Mr. Olivier Dorier, born in September 25, 1968 at Saint-Rémy, France and Mr. Stewart Kam-Cheong, born in July 22, 1962 at Port-Louis, Mauritius Island, both residing professionally at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, be appointed as additional type B managers of the Company with effect as of May 14, 2010 for an undeterminated duration.

Consequently, the board of managers is now constituted as follows:

- Pierre Boccon-Liaudet as type B manager;
- Olivier Dorier as type B manager;
- Stewart Kam-Cheong as type B manager;
- Charles Stuart Exon as type A manager;
- Joe Scirocco as type A manager.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 14 mai 2010:

Il est propose que M. Olivier Dorier, né le 25 septembre 1968 à Saint-Rémy, France et M. Stewart Kam-Cheong, né le 22 juillet 1962 à Port-Louis, Ile Maurice, tous deux résidant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg soient nommés gérants additionnels de type B de la Société avec effet au 14 mai 2010 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance est maintenant composé comme suit:

- Pierre Boccon-Liaudet comme gérant de type B;
- Olivier Dorier comme gérant de type B;
- Stewart Kam-Cheong comme gérant de type B;
- Charles Stuart Exon comme gérant de type A;
- Joe Scirocco comme gérant de type A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010082402/32.

(100073115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.



Compagnie Immobilière de Weimerskirch, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.900.

Les Comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010063513/10.

(100078376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

POLUNIN Emerging Markets Strategy Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 131.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010063519/11.

(100078334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Roseville Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 109.502.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juin 2010.

Pour ROSEVILLE INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010063523/15.

(100078290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

T.V. Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 133.171.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010063542/10.

(100078279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Tranquera Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 41.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



TRANQUERA INVESTMENTS S.A. F. GASPERONI / A. BOULHAÏS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010063547/12.

(100078369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Venture Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 20.540.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/05/10.

Pour VENTURE HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2010063549/15.

(100078307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Mountain & Wave, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 147.204.

Extract of the written resolution taken by the sole shareholder of the Company on May 14, 2010:

It is proposed that Mr. Olivier Dorier, born in September 25, 1968 at Saint-Rémy, France and Mr. Stewart Kam-Cheong, born in July 22, 1962 at Port-Louis, Mauritius Island, both residing professionally at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, be appointed as additional type B managers of the Company with effect as of May 14, 2010 for an undetermined duration.

Consequently, the board of managers is now constituted as follows:

- Pierre Boccon-Liaudet as type B manager;
- Olivier Dorier as type B manager;
- Stewart Kam-Cheong as type B manager;
- Charles Stuart Exon as type A manager;
- Joe Scirocco as type A manager.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 14 mai 2010:

Il est proposé que M. Olivier Dorier, né le 25 septembre 1968 à Saint-Rémy, France et M. Stewart Kam-Cheong, né le 22 juillet 1962 à Port-Louis, lle Maurice, tous deux résidant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg soient nommés gérants additionnels de type B de la Société avec effet au 14 mai 2010 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance est maintenant composé comme suit:

- Pierre Boccon-Liaudet comme gérant de type B;
- Olivier Dorier comme gérant de type B;
- Stewart Kam-Cheong comme gérant de type B;
- Charles Stuart Exon comme gérant de type A;
- Joe Scirocco comme gérant de type A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010082400/32.

(100073133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.



Vicruper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R.C.S. Luxembourg B 41.935.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/05/2010.

Pour VICRUPER S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Antonio Intini / Fanny Marx

Référence de publication: 2010063551/15.

(100078304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Tasmania Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.996,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 107.115.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 17 mai 2010

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 17 mai 2010 qu'il a été décidé de réélire, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale des associés de la Société devant se tenir en l'année 2011 pour statuer sur l'approbation des comptes au 31 décembre 2010, aux fonctions de gérants de la Société:

- Monsieur Jamie NELSON, résidant professionnellement au Springs 11, Street 2, Villa 17, Dubaï, Emirats Arabes Unis;
- Monsieur Anand KRISHNAN, résidant professionnellement au 3, Villa on Plot 97, Jumeirah, Dubaï, Emirats Arabes Unis;
 - Monsieur Vincent GOY, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010064027/20.

(100078120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

SES Latin America, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 118.454.

EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale de la société du 31 mars 2010, la composition du Conseil d'Administration de la société est la suivante

Administrateurs

- M. Romain Bausch, Président, demeurant à Château de Betzdorf, 6815 Betzdorf, Luxembourg
- M. Andrew Browne, Administrateur, demeurant à Château de Betzdorf, 6815 Betzdorf, Luxembourg
- M. Pierre Margue, Administrateur, demeurant à Château de Betzdorf, 6815 Betzdorf, Luxembourg
- M. John Purvis, Administrateur, demeurant à Château de Betzdorf, 6815 Betzdorf, Luxembourg,

Le mandat de ces administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2013.

Réviseur d'Entreprises

Le mandat du commissaire aux comptes, Ernst & Young, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, 5365 Muensbach, Luxembourg a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Betzdorf, le 3 juin 2010. Pour la Société Pierre Margue

Un mandataire / Administrateur

Référence de publication: 2010064014/24.

(100078330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

aCRE Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine. R.C.S. Luxembourg B 147.175.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung

die am 12. Mai 2010 in Luxemburg stattfand:

Die Generalversammlung beschließt den Wirtschaftsprüfer, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., wieder zum Wirtschaftsprüfer der aCRE Management Company S.A. bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der aCRE Management Company S.A. für das am 31. Dezember 2010 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 03. Juni 2010.

Für die aCRE Management Company S.A.

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Mario Warny / Marc-Oliver Scharwath

Die Domizilstelle

Référence de publication: 2010063883/18.

(100078367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Kapnothochi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 2, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 26.086.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le douze mai.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «KAPNOTHOCHI S.A.», société anonyme en liquidation avec siège social à L-2338 Luxembourg, 2, rue Plaetis,

constituée sous la forme d'une société anonyme holding suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 29 avril 1987, publiée au Mémorial C numéro 270 du 2 octobre 1987, transformée en société de participations (SOPARFI) suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, le 14 août 2009, publié au Mémorial C numéro 1959 du 8 octobre 2009, dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 avril 2010, acte non-encore publié au Mémorial C.

Madame Caroline OBERTIN, qualifiée ci-après, a été nommée commissaire à la liquidation par décision de la prédite assemblée générale tenue en date du 20 avril 2010.

La séance est ouverte à 15°° heures sous la présidence de Madame Stéphanie OBERTIN, médecin, demeurant à L-2338 Luxembourg, 2, rue Plaetis. Madame la Présidente désigne comme secrétaire: Madame Michèle OBERTIN, institutrice, demeurant à L-2320 Luxembourg, 47, boulevard de la Pétrusse. L'assemblée choisit comme scrutateur:

Madame Caroline OBERTIN, institutrice, demeurant à L-5836 Alzingen, 1, rue Nicolas Wester,

tous ici présentes et cet acceptant.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.
- Resteront pareillement annexées aux présentes, avec lesquelles elles seront enregistrées, les éventuelles procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.
- Qu'il résulte de ladite liste de présence que les mille (1.000) actions, représentatives du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf (30.986,69) euros, sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.



- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Rapport du commissaire à la vérification de la liquidation.
- 2.- Décharge au liquidateur et au commissaire à la vérification de la liquidation.
- 3.- Clôture de la liquidation.
- 4.- Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du jour de la liquidation.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la vérification de la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire vérificateur à la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur ainsi qu'au commissaire à la vérification de la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture définitive de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront. Est intervenu au présent acte Monsieur Claude SEYWERT, fonctionnaire, époux de Madame Michèle OBERTIN, demeurant avec elle, qui déclare avoir parfaite connaissance de tout ce qui précède et déclare approuver et ratifier toutes les délibérations prises lors de la présente assemblée générale extraordinaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, en raison des présentes, sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Obertin, Obertin, Seywert, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2010. Relation: LAC/2010/21504. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Référence de publication: 2010063672/73.

(100079433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.305.

L'an deux mille dix, le quatre mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La Société CACEIS BANK LUXEMBOURG, ayant son siège social à Luxembourg, 5, allée Scheffer, ici représentée par:

- Madame Antoinette Farese, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Madame Christelle Vaudémont, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,



laquelle comparante agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 1 S.A., ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 83.305, constituée suivant acte reçu le 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 103 du 19 janvier 2002, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 374 du 19 février 2010.

en vertu d'un pouvoir conféré aux termes de décisions du conseil d'administration ci-après relatées.

A exposé et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à quinze millions d'euros (15.000.000,- EUR) représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune et le conseil d'administration a été autorisé de décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.
- II.- Suivant diverses décisions prises en assemblées générales des actionnaires, et documentées par actes du notaire instrumentant, le conseil d'administration a été autorisé à émettre des obligations convertibles dans le cadre du capital autorisé statutaire.
- III.- Que le conseil d'administration, en conformité des pouvoirs à lui conféré aux termes de l'article 5 des statuts et dans le cadre des emprunts obligataires émis par la société, a constaté plusieurs conversions et décidé en conséquence trois (3) augmentations du capital souscrit dans le cadre du capital autorisé, à savoir:
- 1) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 23 décembre 2009, à concurrence de 1.040,- EUR (mille quarante euros) pour porter le capital social de son montant actuel de 824.610,-EUR (huit cent vingt-quatre mille six cent dix euros) à un montant de 825.650,-EUR (huit cent vingt-cinq mille six cent cinquante euros) par la création de 104 (cent quatre) actions nouvelles de catégorie "S3", d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:
- 60 (soixante) actions souscrites par Private Equity Selection n°2, Compartiment 1, Fonds Commun de Placement Risque (FCPR) de droit français.
- 41 (quarante-et-un) actions souscrites par Private Equity Selection n°2, Compartiment 2, Fonds Commun de Placement Risque (FCPR) de droit français.
- 3 (trois) actions souscrites par Private Equity Selection Individuals n°2, Fonds Commun de Placement Risque (FCPR) de droit français.
- 2) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 5 janvier 2010, à concurrence de 4.730,- EUR (quatre mille sept cent trente euros) pour porter le capital social de son montant actuel de 825.650,- EUR (huit cent vingt-cinq mille six cent cinquante euros) à un montant de 830.380,EUR (huit cent trente mille trois cent quatre-vingt euros) par la création de 473 (quatre cent soixante-treize) actions nouvelles de catégorie "Vest", d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:
- 67 (soixante-sept) actions souscrites par Private Equity Selection n°2, Compartiment 1, Fonds Commun de Placement Risque (FCPR) de droit français.
- 47 (quarante-sept) actions souscrites par Private Equity Selection n°2, Compartiment 2, Fonds Commun de Placement Risque (FCPR) de droit français.
- 5 (cinq) actions souscrites par Private Equity Selection Individuals n°2, Fonds Commun de Placement Risque (FCPR) de droit français.
- 354 (trois cent cinquante-quatre) actions souscrites par Predica 2005, Fonds Commun de Placement Risque (FCPR) de droit français.
- 3) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 4 mars 2010, à concurrence de 7.360,- EUR (sept mille trois cent soixante euros) pour porter le capital social de son montant actuel de 830.380,-EUR (huit cent trente mille trois cent quatre-vingt euros) à un montant de 837.740,- EUR (huit cent trente-sept mille sept cent quarante euros) par la création de 736 (sept cent trente-six) actions nouvelles de catégorie "Acc", d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- 457 (quatre cent cinquante-sept) actions souscrites par Private Equity Selection n°2, Compartiment 1, Fonds Commun de Placement Risque (FCPR) de droit français.
- 243 (deux cent quarante-trois) actions souscrites par Private Equity Selection n°2, Compartiment 2, Fonds Commun de Placement Risque (FCPR) de droit français.
- 36 (trente-six) actions souscrites par Private Equity Selection Individuals $n^{\circ}2$, Fonds Commun de Placement Risque (FCPR) de droit français.

L'extrait du procès-verbal desdites réunions, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel il sera formalisé.



- IV.- Les emprunts obligataires et donc toutes les actions nouvelles converties ont été libérées intégralement en numéraire par versements à un compte bancaire au nom de la société Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A., prédésignée, de sorte que la somme totale de 13.130,-EUR (treize mille cent trente Euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives requises.
- V.- Suite à la réalisation de cette tranche de l'augmentation de capital autorisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:
- « **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à 837.740,- EUR (huit cent trente-sept mille sept cent quarante euros), représenté par 83.774 (quatre-vingt-trois mille sept cent soixante-quatorze) actions réparties comme suit:
 - 1.550 (mille cinq cent cinquante) actions de souscription initiale;
 - 3.943 (trois mille neuf cent quarante-trois) actions de catégorie «JH»;
 - 6.844 (six mille huit cent quarante-quatre) actions de catégorie «CIP»;
 - 9.078 (neuf mille soixante-dix-huit) actions de catégorie «ACC»;
 - 10.667 (dix mille six cent soixante-sept) actions de catégorie «S3»;
 - 51.692 (cinquante-et-un mille six cent quatre-vingt-douze) actions de catégorie «VEST»;

chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.000,-EUR.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. FARESE, C. VAUDEMONT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2010. Relation: LAC/2010/20474. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Référence de publication: 2010063713/96.

(100079230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Blue Chip Europe S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 136.768.

Le siège social de la société BLUE CHIP EUROPE S.A., RCS Luxembourg B 136768 (L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur), a été dénoncé avec effet au 31 mai 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er juin 2010.

FELTEN & ASSOCIES

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010063915/13.

(100078214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

South Riviera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010062999/9.

(100078587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.



Wuecht d'Kanner Döheem, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 166, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg F 8.362.

STATUTS

Les soussignés:

- Madame Valérie Nguekeng Kenfack
- Madame Sylvie Tsamo
- Madame Aimée Tsobgny

élisant domicile au Luxembourg crée par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 tel qu'elle est modifiée et les présents statuts.

Art. 1 er . L'association porte la dénomination Wuecht d'Kanner Döheem, Association sans but lucratif. Elle a son siège social à Luxembourg ville.

Art. 2. L'association a pour objet d':

- Assister les parents dans la garde de nuit ou de jours de leur(s) enfant(s) à leur domicile. Ceci dans le but de laisser l'enfant dans son environnement habituel et ainsi le préserver.
 - Organiser les gardes d'enfants au domicile des parents
- Organiser l'accompagnement des enfants lors des trajets domicile-école/crèche ou école/crèche -domicile (prendre les enfants à la sortie des écoles ou des foyers scolaire afin de les ramener au lieu voulu par les parents (de préférence domicile parental)).
 - Sur demande des parents, pendant la garde, faire des activités éducatives et culturelles avec les enfants.
 - Organiser du soutient scolaire pendant la garde d'enfants à domicile.
 - Art. 3. L'association poursuit son activité dans une stricte indépendance politique idéologique et religieuse.
- Art. 4. Les membres ont la possibilité de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au bureau exécutif.
- **Art. 5.** Les associés démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.
 - Art. 6. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale.
- **Art. 7.** L'assemblée générale qui connaît tous les problèmes sociaux, au sujet desquels elle fixe les directives à suivre, doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

Modification des statuts, nomination et révocation des membres du bureau exécutif et des réviseurs de caisse, approbation des rapports d'activité et compte, dissolution de l'association.

- **Art. 8.** L'association est gérée par un bureau exécutif pour une durée d'une année. Le bureau exécutif se compose de d'un Président et de cinq autres membres élus à la majorité simple des voix présentes à l'AG.
- **Art. 9.** Le BE gère les affaires les avoirs de l'association, il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objectif de l'association.
- **Art. 10.** Le BE représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux ci une signature d'un des administrateur en fonction est nécessaire.
- **Art. 11.** Le BE soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport des activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.
- **Art. 12.** En cas de liquidation les biens sont affectés à une ou plusieurs associations similaires choisies par l'assemblée générale.
- **Art. 13.** Les ressources de l'association comprennent notamment: les cotisations des membres, les subsides et subventions, les dons ou legs en sa faveur.
- Art. 14. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclues de toute rémunération.
 - Art. 15. Le présent statut sera complété par le règlement intérieur.

Fait à Luxembourg, le 28 Mai 2010.

Valérie Nguekeng Kenfack.

Référence de publication: 2010082917/51.

(100074326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck